

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Élève

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Etablissement scolaire :

Responsables légaux ou élève majeur

Lien de parenté :	Nom et prénom :	Adresse :	e-mail :	Téléphone :	Signature :

Je demande que ce document soit porté à la **connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les traitements qui y sont prévus.**

	PAI 1 ^{ère} demande	Modifications de posologie éventuelles				
Date / Classe						
Posologie						

Vérification annuelle par l'école ou l'établissement des éléments du PAI fournis par la famille :
fiche « Conduite à tenir » actualisée, ordonnance récente, médicaments et matériel si besoin

Date						
Signature						

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place. Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.

Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire

Référents :	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Chef d'établissement Directeur d'école Directeur d'établissement				
Enseignant de la classe Professeur principal Encadrant de la structure				
Médecin EN Médecin de PMI Médecin de collectivité				
Infirmier EN Infirmier de PMI Infirmier de collectivité				

Partenaires :

Référents	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Médecins traitants, services hospitaliers				
Représentant du service de restauration				
Responsable des autres temps périscolaires				
Autres :				

Nom de l'élève :

PARTIE 2 – AMÉNAGEMENTS ET ADAPTATIONS
PARTIE MEDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE PMI OU DE STRUCTURE ou à préciser :

I. Conséquences de la maladie ou affection, essentielles et utiles pour la compréhension

II. Aménagements du temps de présence dans l'établissement

Temps partiel (temps de présence évolutif et de prise en charge, horaires décalés) **Joindre l'emploi du temps adapté**

Temps de repos

Inaptitude partielle ou totale d'activité ou aménagement de l'activité (EPS, activités manuelles ...) **Joindre le certificat d'inaptitude d'EPS**

III. Aménagement de l'environnement (selon le contexte)

Autorisation de sortie de classe (toilettes, boissons, infirmerie, vie scolaire) :

Place dans la classe :

Mobilier et matériel spécifique

double jeu de livres livres numériques siège ergonomique casier robot informatique

Toilettes et hygiène :

accès toilettes spécifiques aménagements matériels ou changes douche aide humaine

Récréation et interours :

précautions vis-à-vis du froid soleil jeux, bousculades

Accessibilité aux locaux :

Environnement visuel, sonore, autre :

IV. Aménagements à l'extérieur de l'établissement : le PAI doit suivre l'enfant sur ses différents lieux de vie collectifs lors des

Déplacements scolaires (stade, restauration scolaire, etc.) et stages

Déplacements pour examens

Sorties sans nuitée

Sortie avec nuitée (classes transplantées, voyages scolaires, séjours, etc.)

V. Restauration

Régime spécifique garanti par le distributeur de la restauration collective

Éviction des allergènes dans le régime habituel pratiquée :

par le service responsable de la restauration

par l'élève lui-même (affichage INCO)

Éviction demandée par la famille après lecture préalable du menu et éventuel plat de substitution

Panier repas fourni par la famille (selon la réglementation en vigueur)

Goûter et/ou collations fournis par la famille :

Boissons :

Suppléments alimentaires :

Priorité de passage ou horaire particulier :

Nécessité d'aide humaine ou d'aménagement :

VI. Soins

Traitement quotidien sur le temps de présence dans l'établissement (cf. ordonnance jointe)

Traitement médicamenteux :

Nom (commercial/générique) :

Posologie :

Mode de prise :

Horaire de prise :

Surveillances particulières : Préciser qui fait la surveillance, horaires, recueil des données... :

Intervention de professionnels de santé sur le temps de présence dans l'établissement, préciser :

Protocole joint

Éléments confidentiels sous pli cacheté à transmettre aux équipes de secours ou au médecin

Fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » jointe (cf page 5)

Autres soins :

Existence d'une trousse d'urgence

- Contenu : PAI (obligatoire) Ordonnance Traitements Pli confidentiel à l'attention des secours
 - Lieu de stockage de la trousse d'urgence de l'enfant dans l'établissement à préciser :
 - Élève autorisé à avoir le traitement d'urgence sur lui avec la fiche « Conduite à tenir en cas d'urgence » oui non
 - Autre trousse d'urgence dans l'établissement oui non
- Précision si nécessaire :

VII. Adaptations pédagogiques, des évaluations et des épreuves aux examens

Besoins particuliers	Précisions Mesures à prendre (préciser les disciplines si besoin)
Aide durant la classe (attention particulière, support d'apprentissage, tutorat, écriture, etc.)	
Transmission des cours et des devoirs (reproduction des cours, clés USB, espace numérique de l'établissement, classe inversée, etc.)	
Transmission et/ou aménagements des évaluations et contrôles	
Proposition d'aménagements des épreuves, examens, à la demande des responsables légaux	
Temps périscolaire (spécificités liées au type d'activités)	
APADHE CNED en scolarité partagée Autres dispositions de soutien ou de continuité scolaire	

Nom de l'élève :

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 03b

Nom/ Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels autres que le 15 ou le 112 :	
Fiche établie pour la période suivante :	

Dès les premiers signes, **faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.**

Evaluer la situation (2 cas possibles : hypoglycémie et hyperglycémie) et pratiquer :

HYPOGLYCEMIE	
Hypoglycémie modérée	
Signes	Conduite à tenir
L'hypoglycémie est une diminution du taux de sucre dans le sang. La glycémie est < 70 mg/dL <i>avec ou sans signes</i>. Les signes: ☐ Pâleur ☐ Sueurs ☐ Tremblements ☐ Difficultés pour parler ☐ Agitation ☐ Somnolence ☐ Agressivité inhabituelle ☐ Autres :	Faire une hypoglycémie modérée n'est pas grave. Faire asseoir l'enfant sur place, s'il est petit, ou arrêter l'activité physique. Faire une glycémie au doigt si possible, ou mesure du glucose interstitiel avec le capteur : - Si < 70 mg/dL (ou « LO ») avec ou sans signes : donner sucre(s) - Si entre 70 et 80 mg/dL ou ↓ avec ou sans signes : donner sucre(s) En l'absence de contrôle au doigt ou par capteur, donner d'emblée sucre(s) Faire patienter l'enfant assis, quelques minutes après la prise du sucre. Si les signes persistent après 10 min, redonner la même dose de sucre ; possibilité de refaire une glycémie au doigt mais ne pas faire de mesure avec le capteur pendant 15-20 min. Après le traitement de l'hypoglycémie, une fois les signes disparus et selon le moment : - Avant un repas : faire l'injection d'insuline habituelle à la dose prévue et passer à table - Avant une collation : donner la collation - Avant une activité physique : donner un biscuit. - A distance d'un repas : ☐ Ne rien donner ☐ Donner Informers les parents en fin de journée (cahier de liaison).
Hypoglycémie sévère	
Signes	Conduite à tenir
☐ Perte de connaissance avec ou sans convulsions ☐ Somnolence extrême ☐ Hypoglycémie et impossibilité de prendre du sucre par la bouche	Il faut agir sans délai mais il n'y a pas de risque vital 1. Ne rien donner par la bouche. 2. Mettre l'enfant sur le côté en position latérale de sécurité (PLS). 3. Appeler les secours (15 ou 112 ou 18) : Signaler que l'élève a un diabète et que du glucagon injectable ou en spray nasal a été fourni par les parents et se trouve à disposition dans l'établissement. Si demandé et conformément aux instructions du médecin du SAMU, aller récupérer : ☐ Le glucagon injectable (Glucagen®), injecté par un personnel habilité. <i>Lieu de stockage :</i> ☐ Le glucagon par spray nasal (Baqsimi®), qui peut être administré dans le nez par toute personne présente à ses côtés. <i>Lieu de stockage :</i> 4. Si possible, faire une glycémie avant le glucagon mais sans que cela ne retarde sa dispensation 5. En fonction de la présentation du glucagon : ☐ Injecter le Glucagen® en sous-cutané ou intramusculaire : ampoule (1/2 ampoule : 0.5 mg si moins de 25kg, 1 ampoule : 1 mg si plus de 25 kg). ☐ Administrer la dose de Baqsimi® dans le nez de l'élève 6. Refaire une glycémie 10 min après l'injection pour voir si le taux remonte bien mais ne pas faire de mesure avec le capteur pendant 15-20 min. 7. Au réveil de l'enfant (entre 5 et 15 min après l'injection de glucagon), le resucrer avec du sucre, humidifié avec de l'eau froide, en petites quantités avec une cuillère à café (car vomissements possibles), à renouveler plusieurs fois puis donner : (biscuits, pain). 8. Avertir les parents dès que possible

HYPERGLYCEMIE	
Hyperglycémie modérée (entre 180 et 250 mg/dL)	
Signes	Conduite à tenir
Pas de signes Ou : ☐ Besoin d'uriner, soif ☐ Parfois : maux de tête, fatigue, agitation	Il n'y a pas d'urgence, il n'y a pas de critère de gravité. 1. Laisser boire l'enfant sur place 2. Lui permettre d'avoir accès aux toilettes facilement 3. Informer les parents en fin de journée (cahier de liaison pour les plus jeunes).
Hyperglycémie ≥ 250 mg/dL	
Signes	Conduite à tenir
☐ Besoin d'uriner, soif ☐ Parfois : maux de tête, fatigue, agitation Signes de gravité : Signes précédents et ☐ Nausées ☐ Douleurs abdominales ☐ Vomissements	1. Laisser boire l'enfant, sur place, et lui permettre d'avoir accès aux toilettes facilement. 2. Vérifier que le cathéter ou la tubulure ou la pompe patch (pod) ne sont pas arrachés. Si problème de cathéter/pod : contacter la famille ou l'infirmière libérale pour le changer. 3. Rechercher la présence de corps cétoniques (cétonémie avec lecteur et bandelettes spécifiques) : → En l'absence de corps cétoniques (≤ 0.5 mmol/l), il n'y a pas d'urgence : Possibilité de faire un bolus d'insuline rapide: ☐ Non ☐ Oui Administration du bolus par l'enfant/l'adolescent s'il est en capacité de le faire et en présence d'un adulte. Dose : UI insuline pour diminuer la glycémie de 50 mg/dL. Informer les parents en fin de journée (carnet de liaison si enfant jeune) → Si la cétonémie est > 0.5 mmol/l: - Prévenir les parents (à défaut, l'équipe soignante de l'hôpital ou l'infirmier(e) libéral(e) si mentionnés dans le PAI) ou le 15 ou le 112 - Faire une injection d'insuline rapide au stylo - Injection réalisée par l'enfant/l'adolescent s'il est en capacité de la faire et en présence d'un adulte. - Zone d'injection : - Dose : (1/10ème du poids) unités. - Stylo situé : Si l'enfant n'est pas autonome, voir avec les parents ou l'infirmier(e) libérale, l'organisation pour changer le cathéter ou la pompe patch (pod). → Attention, si cétonémie ≥ 3 mmol/l : c'est une urgence Si parents ou équipe soignante non joignables immédiatement , téléphoner au 15 ou 112 pour transférer l'enfant à l'hôpital. - Faire une injection d'insuline rapide au stylo - Injection réalisée par l'enfant/l'adolescent s'il est en capacité de la faire et en présence d'un adulte. - Zone d'injection : - Dose : (1/10ème du poids) unités. - Stylo situé :

Les éléments médicaux complémentaires utiles sont transmis au médecin de l'EN par la fiche de liaison disponible en ligne. Un courrier médical à l'attention des services de secours peut également être joint sous pli cacheté. Courrier et/ou fiche de liaison joints : OUI NON

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :

Académie :
Département :



ANNEXE – Fiche de liaison diabète

Entre le médecin traitant ou autre spécialiste et le médecin de l'éducation nationale

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie

et à adresser par l'intermédiaire de la famille au médecin de l'éducation nationale qui utilisera les renseignements fournis et les documents associés pour les adapter dans le contexte scolaire de l'enfant lors de l'élaboration du PAI

L'ENFANT :

Nom/Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Ecole ou établissement (Nom/Ville) :

MEDECIN qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie :

Nom / prénom :

Spécialité :

Lieu d'exercice du médecin :

Téléphone :

Mail :

Date :

Niveau scolaire en cours à la réalisation de la fiche :

Diagnostic médical principal (joindre tout document médical utile) :

Autres antécédents :

Aménagements du temps de présence dans l'établissement – EPS : ☐ oui ☐ non

☐ Prévenir les parents en cas d'activité physique inhabituelle

☐ Activité piscine autorisée avec glycémie avant et après la séance.

Si l'enfant est sous pompe à insuline : déconnexion et reconnexion du cathéter

☐ Par un adulte formé (*qui sera précisé lors de l'élaboration du PAI*)

☐ Par l'enfant s'il sait le faire

☐ Avoir du sucre et des collations à portée de main lors de toutes activités sportives.

Précisions :

Aménagements de l'environnement :

☐ Possibilité de **boire** en classe, durant les activités sportives et les sorties.

☐ Autorisation de sortir de classe dès que l'enfant en ressent le besoin.

Précisions :

Aménagements à l'extérieur de l'établissement :

→ Prévenir la famille plusieurs jours à l'avance pour décrire les sorties de classe.

→ Pour les classes externalisées et voyages de classe, un document préalable annexé au PAI sera rédigé par le médecin.

→ Emporter la trousse d'urgence après s'être assuré qu'elle est complète

→ Prévoir un téléphone portable selon le lieu de la sortie

Dans tous les cas, la personne responsable de la sortie avertit la structure d'accueil de l'existence du PAI et s'assure que les conditions d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenues dans le PAI. Une réunion avec l'enseignant, les parents, l'enfant et le médecin de l'éducation nationale pourra avoir lieu pour préciser les modalités d'accueil, de restauration, d'hébergement dans le lieu prévu.

Autres précisions éventuelles :



Académie :
Département :

Restauration :

- ☐ Il est préférable d'éviter l'attente au restaurant scolaire.
- ☐ Le repas de midi doit toujours comporter des féculents (pain si nécessaire).
- ☐ En cas de goûters d'anniversaire :
- Prévenir les parents ☐ oui ☐ non
 - Selon l'horaire, il est possible de remplacer la collation par une part de gâteau ☐ oui ☐ non
 - Les boissons light sont autorisées en petite quantité ☐ oui ☐ non
 - Sucreries autorisées ☐ oui ☐ non Préciser :
- ☐ Nécessité de prendre une collation le matin à _____ heures (fournie par les parents, s'assurer que celle-ci est prise en totalité).

Soins - traitement à prévoir sur le temps scolaire et/ou dans l'établissement ? ☐ oui ☐ non

Joindre une ordonnance à part - nom des médicaments, la posologie, les modalités d'administration, les horaires de prises). Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés. Ils s'engagent à informer l'école ou la structure en cas de changement de la prescription médicale et le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de PMI ou le médecin attaché à l'établissement.

L'élève reçoit de l'insuline sur le temps de présence scolaire ☐ oui ☐ non

→ Modalités d'administration :

☐ Pompe

- L'élève est-il en capacité de réaliser les **bolus** ? ☐ oui ☐ non
- Si non, connaissance d'une autre personne en mesure de les réaliser ? ☐ oui ☐ non Préciser :
- A quelle(s) heure(s) doit/doivent-il(s) être réalisé(s) ?

Le lieu sera à préciser par le médecin de l'éducation nationale (lieu calme, équipé d'un lavabo, ...)

☐ Injection

- L'élève est-il en capacité de réaliser les **injections** ? ☐ oui ☐ non
- Si non, connaissance d'une autre personne en mesure de les réaliser ? ☐ oui ☐ non Préciser :
- A quelle(s) heure(s) doit/doivent-il(s) être réalisé(s) ?

Le lieu sera à préciser par le médecin de l'éducation nationale (lieu calme, équipé d'un lavabo, ...)

L'élève doit prendre un autre traitement sur le temps de présence scolaire ☐ oui ☐ non

→ Si oui, lequel ?

→ Modalité(s) d'administration :

L'élève doit effectuer des contrôles glycémiques sur le temps scolaire ☐ oui ☐ non

→ L'élève est-il en capacité de les effectuer ? ☐ oui ☐ non

Si non, connaissance d'une autre personne en mesure de les réaliser ? ☐ oui ☐ non Préciser :

→ A quelle(s) **heure(s)** doivent-ils être réalisés ?

Le lieu sera à préciser par le médecin de l'éducation nationale (lieu calme, équipé d'un lavabo, ...)

Existence d'une trousse d'urgence : ☐ oui ☐ non *Les trousses sont fournies par les parents et doivent contenir un double du PAI*

→ Besoin pour l'enfant d'avoir sa trousse d'urgence **sur lui** : ☐ oui ☐ non

Elle contient :

☐ Sucre/Biscuits secs ou pain

☐ Le traitement de l'hypoglycémie

sévère avec le Glucagon :

☐ Par **Glucagen®** : kit contenant 1
ampoule de Glucagen + seringue

☐ Par **Baqsimi®** : spray nasal

☐ 1 stylo à insuline

☐ Autopiqueur

☐ Bandelettes pour glycémie

☐ Bandelettes pour cétonémie

☐ 1 copie du PAI

☐ Autre :

Autres consignes ou précisions particulières :